

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>16</i>
<i>Représentés :</i>	<i>4</i>
<i>Absents :</i>	<i>3</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>20</i>

**Séance publique du 13 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 07 février, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;  
M. Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

**Absents-excusés :**

Mme Sandrine AUBRY représentée par M. Stéphane SANSAC  
Mme Valérie MARJAC représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC  
M. Sébastien FABRE représenté par Mme Sylvie LOPEZ  
M. Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

**Absents :**

Mme Karine MINIC  
Mme Kedna THOMAS  
M. Yoan ENCAUSSE

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane SANSAC

\*\*\*\*\*

<b>Délibération n° DL20230207</b>	<b>PROGRAMME DE VOIRIE 2023</b>
---------------------------------------	---------------------------------

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales (article L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35),

Vu la note des services de la Préfecture de l'Aveyron invitant les communes éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à déposer leurs dossiers de demande de subvention au plus tard le 3 mars 2023, pour l'année en cours,

Monsieur Edmond ROUTABOUL, rapporteur, rappelle la nécessité de maintenir la voirie communale en bon état par un programme annuel de réparations et renforcements et présente à l'assemblée délibérante le programme 2023 de voirie :

- Aménagement du trottoir Avenue de Rodez
- Renforcement des trottoirs et zones de stationnement rue des Fermettes
- Renforcement des trottoirs rue A. Rodat, rue du Puech d'Ampiac jusqu'à la rue du Château d'eau, rue des Meulières, rue des Aubrets, rue et passage de la Coste et passage du Puech d'Ampiac

Le montant de ce programme est estimé à 164 630,00 € HT.

Où l'exposé de M. Edmond ROUTABOUL, rapporteur, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE**

- 1- **D'approuver le programme de voirie 2023 pour un montant de 164 630 € HT ;**

**2- D'approuver le plan de financement de cette opération à savoir :**

- DETR 2023 (30 %)            49 389,00 €
- Commune (70 %)            115 241,00 €

**3- D'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès la Préfecture de l'Aveyron une subvention au titre de la DETR 2023 pour les travaux de voirie communale,**

**4- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.**

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Sylvie LOPEZ**



Le secrétaire de séance  
**Stéphane SANSAC**

